



CONGRÈS 2018



PROFIL DES COMPÉTENCES





Le nouveau Profil des compétences

Objectifs de la présentation

- Comprendre le mandat du Service de l'inspection professionnelle dans la rédaction du nouveau Profil
- Saisir la raison d'être du Profil des compétences
- Amener les participantes à mieux comprendre les nombreuses compétences de l'infirmière auxiliaire



Le nouveau Profil des compétences

Plan de présentation

- Mandat du Service de l'inspection
- Défis de la rédaction du nouveau Profil
- Présentation du Profil web
- Présentation des champs de compétence
- Atelier interactif



Le Service de l'inspection professionnelle

Mandat

1. Moderniser les Indicateurs de la compétence 2003
2. Outil de référence pour différents utilisateurs



Le Service de l'inspection professionnelle

Défis

- Refléter le rôle et les compétences de l'infirmière auxiliaire d'aujourd'hui
- Tenir compte de la diversification des milieux d'exercice
- Mettre l'accent sur la communication et le travail interdisciplinaire
- Bien expliquer la contribution à l'évaluation de l'infirmière auxiliaire
- Faire des liens entre le Profil, le Code de déontologie, les obligations réglementaires et le champ d'exercice
- Intégrer le développement professionnel et la formation continue obligatoire
- Créer un document web convivial, accessible et dans un langage simple non juridique



Le Profil des compétences

Version Web



Communication

La communication, qu'elle soit verbale, non verbale ou écrite, est un aspect incontournable de la profession d'infirmière auxiliaire. La relation de confiance entre l'infirmière auxiliaire, la personne et ses proches est une condition qui favorise l'échange d'informations et le bon déroulement des soins. Les renseignements que l'infirmière auxiliaire transmet aux membres de l'équipe de soins et de l'équipe interdisciplinaire sont essentiels afin d'assurer un continuum de soins qui répond aux besoins de la personne. Pour informer ou s'informer, l'infirmière auxiliaire sait utiliser les outils de communication traditionnels et s'adapter aux nouvelles technologies.



CONGRÈS 2018



PROFIL DES COMPÉTENCES






1. Afin de transmettre à la personne des informations de qualité vous devez :

- A. Déterminer ses connaissances avant de transmettre l'information.
- B. Vous abstenir de l'aviser d'un changement dans son état de santé.
- C. Vous référer aux informations obtenues sur internet.
- D. Toutes ces réponses

2. Lorsque vous devez transmettre des informations qui concernent les soins, vous :

- A. Agissez comme préceptrice avec une infirmière auxiliaire, une CEPIA ou une étudiante
- B. Expliquez une méthode de soins à un préposé aux bénéficiaires, la famille ou la personne
- C. Transmettez uniquement des informations reliées à vos activités professionnelles.
- D. Toutes ces réponses



3. Lorsque vous consignez l'administration des médicaments sur la feuille d'administration des médicaments (FADM), vous devez :

- A. Apposer uniquement vos initiales sur la FADM.
- B. Respecter le secret professionnel.
- C. Enregistrer l'administration à la fin de votre quart de travail.
- D. Toutes ses réponses.

Contribution à l'évaluation de l'état de santé de la personne

En tout temps, l'infirmière auxiliaire utilise son jugement clinique pour recueillir des données, observer les manifestations cliniques, objectives et subjectives, et relier ses observations à l'état de la personne et aux pathologies. Elle analyse ainsi l'information afin de contribuer, avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire, à évaluer l'état de santé de la personne et à réaliser le plan de soins. Dans l'ensemble de la démarche de soins, l'infirmière auxiliaire détermine les actions qui relèvent de sa responsabilité.



4. Lorsque vous assurez la surveillance et le suivi des données recueillies, vous devez :

- A. Anticiper les problèmes potentiels.
- B. Rechercher les causes d'une manifestation inhabituelle chez la personne.
- C. Connaître et effectuer les activités de suivi nécessaire à l'état de la personne.
- D. Toutes ces réponses.



5. Lorsque vous collaborez avec les différents intervenants à déterminer les besoins de la personne et à planifier les soins, vous devez :

- A. Intervenir pour vous assurer que les décisions de l'équipe respectent les volontés de la personne.
- B. Éviter de suggérer des interventions pour ne pas blesser les autres membres de l'équipe.
- C. Vous abstenir de donner votre avis sur la réalisation du PTI.
- D. Toutes ses réponses.

Prestation de soins

L'essence même de la profession d'infirmière auxiliaire est de prodiguer des soins de qualité, que ce soit dans le but de maintenir la santé, de la rétablir, de prévenir la maladie ou dans un contexte de soins palliatifs. Elle a un rôle capital à jouer dans la prévention et le contrôle des infections et dans la pharmacothérapie. En respectant la démarche de soins, elle applique différentes méthodes de soins avec jugement et autonomie. Toujours soucieuse d'ajuster ses interventions à l'état de la personne, elle est en mesure d'assurer le suivi de celles-ci. En tout temps, elle observe des règles strictes concernant l'hygiène, l'asepsie et la sécurité, autant pour la protection des personnes sous sa responsabilité que pour sa protection.



6. Lorsque vous appliquez des mesures de prévention et de contrôle des infections, vous devez :

- A. Vous informer auprès de la personne des mesures à appliquer.
- B. Vous assurer que les visiteurs respectent l'application des mesures.
- C. Déterminer les mesures à appliquer.
- D. Toutes ces réponses

7. Lorsque vous reliez l'état de la personne à la pharmacothérapie, vous devez :

- A. Consulter le médecin ou le pharmacien en ce qui concerne la pharmacothérapie.
- B. Demander à une collègue les effets secondaires des médicaments que vous administrez.
- C. Laisser l'infirmière déceler les incapacités de la personne à s'administrer sa médication.
- D. Toutes ses réponses



8. Lorsque vous intervenez en pharmacothérapie, vous devez :

- A. Respecter les pratiques sécuritaires et reconnues.
- B. Connaître les activités de suivi pertinentes et les situations anormales.
- C. Démontrer un bon sens de l'organisation.
- D. Toutes ces réponses



9. Lorsque vous dispensez des soins spécifiques, vous devez :

- A. Porter une attention particulière à la technique, peu à la personne.
- B. Modifier le traitement relié aux plaies, lorsque votre intervention n'est plus appropriée.
- C. Consulter l'ordonnance ou le PTI afin de vous assurer de respecter les directives.
- D. Toutes ces réponses



10. Lorsque vous supervisez ou dispensez des soins d'assistance, vous devez :

- A. Encourager la personne à faire elle-même ses activités, selon ses capacités.
- B. Assumer un rôle de leadership pour assurer la qualité des soins.
- C. Planifier les soins en prévoyant l'aide et le matériel nécessaire.
- D. Toutes ces réponses



Développement professionnel

Dans le domaine de la santé, les connaissances et les techniques évoluent constamment. L'infirmière auxiliaire s'engage dans son développement professionnel en maintenant à jour et en perfectionnant ses compétences afin de toujours fournir un travail de qualité. Elle va au-delà des exigences légales et est constamment à l'affut des occasions qui lui permettent d'améliorer sa compétence, que ce soit dans le cadre d'activités de formation, de congrès ou de partage entre collègues.



11. Lorsque vous effectuez des activités de formation continue, vous devez :

- A. Choisir des formations portant sur vos besoins et votre pratique.
- B. Suivre au moins 10 heures de formation par période de deux ans.
- C. Inscrire les activités suivies dans votre dossier de formation continue.
- D. Toutes ces réponses.

12. Lorsque vous vous engagez dans votre développement professionnel, vous devez :

- A. Faire les mêmes formations à chaque période de deux ans.
- B. Modifier votre façon d'exécuter une méthode de soins, à la suite d'une formation suivie.
- C. Inscrire uniquement les dix heures obligatoires à votre dossier de formation continue.
- D. Toutes ces réponses.



Remerciements

- Conseil d'administration
- Comité de l'inspection professionnelle
- Inspecteurs
- Directeurs du Comité de suivi
- Consultante Évelyne Brochu